

MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ ADMISSION EN 2<sup>de</sup> PRO

16

## OBJECTIF

Préparer à l'exercice de différents métiers relevant de la sécurité publique (police, sapeur-pompier...), de la sécurité civile (protection civile ...) et de la sécurité privée.

## PUBLIC CONCERNE

Exclusivement les élèves cristoliens de 3<sup>e</sup> disposant de bonnes conditions physiques et répondant aux exigences de la formation.

**Les lycéens ne peuvent pas candidater sur le palier 3<sup>e</sup>.**

## PROCEDURE AU NIVEAU DES REPRESENTANTS LEGAUX

cf.  
calendrier  
lycées  
d'accueil

## Constitution et transmission du dossier de candidature

- Joindre **obligatoirement** les photocopies des documents demandés.
- Les dossiers arrivés hors délai ou incomplets ne seront pas examinés.



Délai d'obtention du casier judiciaire : si l'élève ne l'a pas reçu le jour du dépôt du dossier, joindre **le récépissé de la demande faite sur internet**. **Solliciter l'établissement d'origine en cas de difficulté.**

A partir  
du 15 mai

## À réception des résultats

- Confirment leur choix dans le cadre du télé-service affectation (TSA) pour les élèves déclarés admis.

## PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

cf.  
calendrier  
lycées  
d'accueil

## Information et recensement des élèves

- Dossier à compléter pour les candidats.
- Communication des dates des réunions d'information organisées par les établissements d'accueil.
  - **La présence à cette journée constitue une étape obligatoire du parcours de candidature.**

## Constitution du dossier de candidature

- L'avis motivé du chef d'établissement est obligatoirement porté.

A partir du  
25 mai

## Vérification dans Affelnet-Lycée

- Élèves **admis** : **saisie du vœu** correspondant (**en rang 1** pour entériner l'admission).
- Élèves **inscrits en liste complémentaire** : saisie du vœu de 2<sup>de</sup> Pro métiers de la sécurité et de vœux de précaution sur d'autres spécialités.

## PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

cf.  
calendrier  
lycées  
d'accueil

## Réunion d'information

- Organisation d'une réunion d'information concernant les exigences et les spécificités de cette formation.

## Procédures de pré-recrutement

- **Aucun entretien en présentiel ou à distance ne doit être organisé.**
- **L'organisation des tests sportifs est annulée.**
- **L'avis motivé peut s'appuyer sur les évaluations et appréciations en EPS des bulletins scolaires.**

A partir du  
27 avril

## Transmission des avis aux établissements d'origine

- Les avis Réservés doivent obligatoirement être justifiés et mis à la connaissance des représentants légaux dans les meilleurs délais afin d'accompagner l'élève dans son projet d'orientation.

15 mai  
dernier délai

## Transmission des avis au SAIO (cf. tableau excel)

- Envoi de la liste des candidats avec les avis formulés à l'issue du pré-recrutement pour information.

A partir du  
25 mai

## Décisions dans Affelnet-Lycée (cf. classe virtuelle : module « Travail en commission »)

▪ **Saisie obligatoire** via le module « travail en commission » pour chaque élève formulant un vœu en métiers de la sécurité. En effet, sans décision sur le statut de l'élève (pris/refusé), **l'élève concerné ne pourra pas participer à l'affectation**. Toutefois, cette saisie ne garantit pas l'affectation de l'élève sur le vœu concerné.



## RESULTAT

La notification d'affectation est transmise lors du résultat du tour Affelnet-Lycée de la campagne 2020.

## CALENDRIER ETABLISSEMENTS PROPOSANT LA 2<sup>DE</sup> PROFESSIONNELLE METIERS DE LA SECURITE

L'élève doit impérativement suivre la totalité de la procédure. Il est possible de suivre la procédure de plusieurs établissements.

|                             |   | LYCEES PUBLICS  |  |   |   | LYCEES PRIVÉS*   |  |
|-----------------------------|---|---|--|---|---|--|--|
|                             |   | Joliot Curie<br>Dammarie les lys (77)   | Charles Baudelaire<br>Meaux (77)   | Lycée Eugène Delacroix<br>Drancy (93)   | François Arago<br>Villeneuve St Georges (94)  | Jeanne La Lorraine<br>Le Raincy (93)   | Robert Keller<br>Cachan (94)   |
| DEROULEMENT DE LA PROCEDURE | Réunion d'information<br><b>OBLIGATOIRE</b> | <b>Samedi 29 février</b><br>(lors de la journée porte ouverte)<br><br><b>de 9h30 à 10h30</b><br>(district 8, 10, 12)<br><br><b>de 10h45 à 11h45</b><br>(autres districts)   | <b>Vendredi 6 mars à 17h30</b><br>(district de Meaux, district 3)<br><br><b>Vendredi 6 mars à 18h15</b><br>(autres districts nord Seine et Marne, districts 1, 2, 5, 6, 7) | <b>Samedi 14 mars</b><br>(lors de la journée porte ouverte)<br>9h / 12h<br><b>Se munir du dossier de candidature et de toutes les pièces justificatives</b> | <b>Vendredi 13 mars</b><br><b>A 18h en salle des congrès</b>                                    | <b>Mercredi 11 mars</b><br><b>de 14h à 16h</b>   | <b>Judi 12 mars</b><br><b>de 14h à 16h</b>   |
|                             | Dépôt des dossiers                          | <b>13 mars</b><br>dernier délai (cachet de la poste faisant foi), à l'établissement (à l'attention du secrétariat du Bac pro métiers de la sécurité)  | Par voie postale au plus tard <b>le 01 avril</b> (cachet de la poste faisant foi)  | <u>A déposer</u> lors de la journée d'information du <b>samedi 14 mars</b>  | Soit par courrier (cachet de la poste faisant foi) soit en mains propres pour le <b>30 mars</b> | <u>A déposer</u> en mains propres lors de la <b>journée d'information du mercredi 11 mars</b> ou par voie <b>postale au plus tard le vendredi 13 mars</b> (cachet de la poste faisant foi) | <u>A déposer</u> en mains propres lors de la <b>journée d'information du jeudi 12 mars</b> ou par voie <b>postale avant le samedi 14 mars</b> (cachet de la poste faisant foi) |
|                             | Envoi des convocations                      | <p style="color: green; font-weight: bold;">Aucun entretien en présentiel ou à distance ne doit être organisé.<br/>L'organisation des tests sportifs est annulée.<br/>L'avis motivé peut s'appuyer sur les évaluations et appréciations en EPS des bulletins scolaires.</p> |  |   |   |  |  |
|                             | Réalisation des entretiens                  |   |  |   |   |  |  |
|                             | Tests sportifs                              |   |  |   |   |  |  |
|                             | Transmission des avis aux EPLE d'origine    | A partir du <b>27 avril</b> et avant le <b>11 mai</b>   |  |   |   |  |  |
|                             | Transmission des avis au SAIO               | <b>Vendredi 15 mai</b>  |  |   |   |  |  |
|                             | Saisie des vœux dans Affelnet-Lycée         | A partir du <b>15 mai</b>   |  |   |   |  |  |

 \* obligation d'un engagement financier des représentants légaux en plus des frais de scolarité « classiques »

LP Jeanne la Lorraine : [www.jeannelorraine93.com](http://www.jeannelorraine93.com)  
1 580€ Externat / an  
2 280€ Demi-pension / an

LP Robert Keller : [www.lycee-robert-keller.fr](http://www.lycee-robert-keller.fr)  
1 120€ Externat / an  
2 320€ Demi-pension / an  
6 890€ Internat / an